



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN SIMULATEUR VIRTUEL PC
AU CENTRE SOCIAL MARNE YEUSE ANIMATION**

Entre

La VILLE DE ROYAN, représentée par son Premier Adjoint, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes de l'arrêté municipal n° 01.1339 en date du 2 octobre 2001, lui-même pris en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2001,
ci-après désignée la Ville,

d'une part,

Et

LE CENTRE SOCIAL MARNE YEUSE ANIMATION, sis 66 boulevard de la Marne à Royan, représenté par Monsieur José DA COSTA en sa qualité de Directeur,
ci-après désigné le Centre Social Marne Yeuse Animation,

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : La Ville de Royan met disposition du Centre Social Marne Yeuse Animation, à compter du 1^{er} mars 2006 et jusqu'au 28 février 2007, un simulateur virtuel PC comprenant notamment les éléments informatiques suivants :

- Simulateur Sputnik
- Carte mère ASUS A7V8X-X VIA 2DDR333 6PCI 1AGP8X AUDIO LAN
- Processeur AMD XP 2800+ BARTON
- Disque dur 80G0 7200T
- Mémoire DDR 512MO 333
- DVD 16X / 48X
- Ecran 17"
- HP 200W PMPO PS 119
- Lecteur 3"1/2 1.44 MO
- Moyen Tour ATX 842U 2USB FACAB
- Nappe IDE
- Tapis souris
- Vidéo RADEON 9800 PRO 128DDR
- Windows XP HOME

.../...

Article 2 : Cette mise à disposition s'entend dans les locaux du Centre Social Marne Yeuse Animation, 66 boulevard de la Marne à ROYAN (17200), qui devra désigner une personne physique nommément responsable de l'utilisation et du fonctionnement du matériel.

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Le Centre Social Marne Yeuse Animation est autorisé, sous sa responsabilité, à installer d'autres licences de jeu que celles installées initialement sur le matériel.

Article 4 : Le Centre Social Marne Yeuse Animation prendra toutes dispositions et toutes assurances utiles (assurance bris de machine informatique par exemple) pour couvrir tous dommages qui pourraient être occasionnés au simulateur ainsi mis à disposition, de telle sorte qu'il le rende en même état et en parfait état de marche.

Fait à ROYAN, le 2 février 2006

Pour le Centre Social Marne Yeuse
Animation,
Le Directeur,
José DA COSTA

Pour la Ville,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2006